

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-325

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2024-325

Appel à projet métropolitain auprès des bailleurs et syndicats de copropriété pour améliorer le tri en habitat collectif - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les enjeux majeurs du Plan stratégique déchets 2026 s'articulent autour des deux axes clés portés par la législation : - réduire en priorité les tonnages de déchets ; - valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont, en privilégiant la valorisation sous forme de matières avant la valorisation énergétique (chaleur, électricité, gaz).

Le potentiel d'amélioration de la valorisation en matières se situe principalement dans les logements collectifs qui représentent 58% des résidences principales. A ce titre, les bailleurs sociaux et syndicats de copropriété jouent un rôle important pour accompagner l'appropriation du geste de tri par leurs résidents. Malgré la simplification du geste de tri début 2023, de nombreuses questions subsistent pour les habitants.

Afin de renforcer l'existant et inciter à l'émergence de nouvelles actions pour répondre aux enjeux et ambitions, Bordeaux Métropole lance un appel à projets pour 2025 qui permettra de soutenir financièrement les projets qui accompagnent les habitants métropolitains vers une amélioration du tri en quantité et en qualité, ainsi que sur la prévention des encombrants. Cet appel à projet vise spécifiquement les projets portés par les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété.

Les dossiers seront examinés par une commission pilotée par le pôle prévention et gestion des déchets de Bordeaux Métropole.

L'évaluation des projets soumis se fera sur les critères de sélection suivants :

Les dossiers complets seront instruits par le pôle prévention et gestion des déchets de Bordeaux Métropole et soumis à la validation du Conseil métropolitain. Les projets seront analysés à l'appui de la grille de critères d'éligibilité suivante	Notation en %
Contribution du projet à l'amélioration de la qualité et de la quantité du tri, et à la prévention des encombrants	60
Complémentarité avec les actions de Bordeaux-Métropole	10
Innovation et reproductibilité	10
Co-construction et association des publics bénéficiaires et/ou acteurs locaux	10
Stratégie de communication mise en œuvre par porteur de projet ayant vocation à sensibiliser le public visé	10
TOTAL	100

La dotation financière s'élèvera à 80 000 euros, sous réserve du vote du budget primitif de la période 2025 à répartir entre les projets retenus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte **VU** la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire **VU** le Code de l'environnement : article L. 541-15-1

VU la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 ;

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L5217-2 6° du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé

Considérant qu'au tri contribue à la politique de prévention des déchets de Bordeaux Métropole,

DÉCIDE

Article 1 : de valider le règlement de l'appel à projets « accompagner les gestionnaires d'habitat collectif à sensibiliser leurs résidents au tri »

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : la dépense relative à l'Appel à projet métropolitain : « accompagner les gestionnaires d'habitat collectif à sensibiliser leurs résidents au tri » sera supportée par le budget annexe déchets ménagers et assimilés de l'année 2025 et imputée au chapitre 65, articles 65748 et 65742, fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick LABESSE</p>
---	---